

qu'il a dit que cette commission coûterait seulement \$90,000 ; c'était induire directement la Chambre en erreur. La chose était d'autant plus directe qu'elle était contraire à l'énoncé fait l'année dernière qu'elle coûterait \$120,000.

L'autre jour le ministre des Finances a dit, non pas une fois, mais plusieurs fois, que le coût de la commission serait d'environ \$90,000. Maintenant, l'honorable ministre refuse de répondre à une question claire posée par mon honorable ami. On s'attend par conséquent à ce que d'autres réclamations que celles qui ont été produites soient présentées au sujet de cette commission, et l'honorable ministre ne pouvait pas dire que le coût en serait de \$90,000. Le gouvernement ne demande qu'une certaine somme cette année, mais il y a évidemment d'autres item à venir, et quand toutes les réclamations auront été produites on constatera que l'ancien premier ministre avait raison de dire l'an dernier que le coût en serait de \$120,000, ou plus.

M. BORDEN : Je demanderai au ministre des Finances pour quelle raison le rév. Dr McLeod prétend qu'on doit lui payer ses dimanches. J'apprends que les autres commissaires n'ont rien réclamé pour les dimanches.

M. FOSTER : L'honorable député verra que le Dr McLeod allègue, à l'appui de sa réclamation, que, pendant que d'autres commissaires se trouvaient près de leurs foyers et pouvaient s'y rendre les dimanches, il lui était impossible d'aller chez lui ces jours-là à cause de la distance. Se trouvant loin de chez lui les dimanches, cela lui occasionnait plus de dépenses, car il lui fallait alors payer ses frais d'hôtel, tandis que d'autres commissaires, qui étaient près de leurs foyers, pouvaient s'y rendre les dimanches. Voilà sur quoi il base sa réclamation.

M. LAURIER : Le gouvernement a-t-il approuvé cette réclamation ?

M. FOSTER : Non.

M. LAURIER : Le gouvernement l'a-t-il rejetée ?

M. FOSTER : Non ; il ne l'a ni approuvée ni rejetée, mais elle est en délibération.

M. FRASER : Cela ne serait vrai que—

M. FOSTER : On m'a demandé sur quoi la réclamation était appuyée, et je l'ai dit. Ce que j'ai dit est vrai.

M. FRASER : Cela ne serait vrai que dans certaines situations où le Dr McLeod eût pu se trouver.

M. FOSTER : Le nombre des dimanches a été de quarante-huit.

M. FRASER : Je crois que le Dr McLeod devrait recevoir \$10 pour chaque dimanche, et que nous devrions être contents s'il n'exige pas davantage. S'il avait eu par-devers lui la preuve relative à certaines personnes de Montréal, il aurait sans doute exigé \$20 ou \$30. Etant, cependant, un ministre du culte, il ne pouvait pas travailler le dimanche, et \$10 par dimanche forment une somme passablement forte pour un ministre du culte ou

toute autre personne. Vous pouvez aller à l'hôtel Frontenac et avoir tout ce qu'il y a de mieux pour ce montant. De plus, un ministre du culte n'est pas censé faire des promenades en voiture et s'amuser le dimanche, mais il est censé prendre ses trois repas paisiblement dans sa chambre. Le gouvernement s'est déjà prononcé sur ces réclamations relatives au dimanche, à propos de la grue dont j'ai parlé, et je crois, qu'un homme en vie est plus précieux qu'une grue inerte. Le ministre des Finances devrait mettre la Chambre dans ses confidences et nous dire que si la traduction du rapport est faite, la commission coûtera \$120,000, comme l'a déclaré sir John Thompson. La traduction du rapport va-t-elle être faite ? Pourquoi nos concitoyens d'origine française n'auraient-ils pas ces témoignages dans leur langue ? N'est-ce pas aussi essentiel à leur existence qu'à la nôtre ? La traduction et la publication de ces témoignages peuvent coûter quelques milliers de dollars, mais qu'importe ? L'argent sera dépensé dans le pays, et le gouvernement ne nous dit-il pas que nous nous enrichissons chaque fois que nous dépensons de l'argent ?

M. BORDEN : Le Dr McLeod a-t-il reçu \$10 par jour en sus de ses frais d'hôtel, le dimanche ?

M. FOSTER : Il n'a pas reçu de frais d'hôtel pour les dimanches.

Sir JAMES GRANT : J'écoute la discussion depuis longtemps, et je suis très surpris de voir qu'on perd de la sorte un temps aussi précieux. Nous souffrons beaucoup de la chaleur et il n'y a certes rien à gagner en prolongeant la session par des discussions inutiles. Je suis surpris que l'honorable député de Guysboro' (M. Fraser) n'ait pas demandé que ces témoignages fussent traduits en gaélique aussi bien qu'en français. L'objet de toute cette discussion est de jeter du discrédit sur le parti conservateur de ce pays.

Quelques VOIX : Oh ! oh ! écoutez, écoutez.

Sir JAMES GRANT : Les honorables membres de la gauche peuvent rire s'ils le veulent, mais il y a un autre côté de la question. Le gouvernement a pris sur lui la responsabilité de nommer une commission, et pourquoi a-t-il nommé cette commission ? N'était-ce pas pour répondre aux besoins du peuple canadien au sujet de la grande et importante question de la prohibition ?

Quelques VOIX : Oh !

Sir JAMES GRANT : Vous pouvez être sûrs que la manière dont ce problème devra être résolu deviendra une question vitale dans ce pays. J'ai pleine confiance dans la manière dont le gouvernement a agi à ce sujet.

Quelques VOIX : Oh !

Sir JAMES GRANT : L'objet des honorables membres de la gauche en discutant cette question n'est pas de montrer au pays qu'ils sont sincères dans leurs efforts pour favoriser la prohibition. Non, leur objet est de montrer au pays qu'ils croient que le parti conservateur du Canada en appliquant ces principes de la prohibition et en étudiant cette question n'a pas bien fait.

Quelques VOIX : Ecoutez ! écoutez !